
LISTE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT PRO BONO



Chaque année, de nombreux avocats du barreau de Paris s'engagent dans diverses actions Pro Bono et consacrent bénévolement du temps et leurs compétences au service de l'intérêt général.

Afin de valoriser ces engagements, l'Ordre met en place un nouveau module accessible depuis le site de l'Ordre. Ce module permettra de déclarer, chaque année, les heures Pro Bono réalisées au cours de l'année civile précédente et d'apparaître ainsi sur la Liste de reconnaissance de l'engagement Pro Bono des Avocats.

Si vous avez effectué 25 heures ou plus de pro bono en 2025, vous pourrez ainsi, du 9 mars au 20 avril, vous déclarer sur ce module et faire reconnaître officiellement votre engagement.



LE NOUVEAU MODULE EST ACCESSIBLE SUR LE SITE,
À LA RUBRIQUE SUIVANTE :
VIE DU BARREAU / LISTE D'AVOCATS DU BARREAU